REÇU EN PREFECTURE
le 14/12/2022
99_AR-084-288400039-20221214-A22_216-AR

2022/234

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Tel. 04.32.44.89.30

Avignon, le 14 décembre 2022

N° 22/216

Arrêté du Président portant constitution de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie A suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article 6 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la délibération n°22/12 du 16 mars 2022 du Conseil d'administration du CDG 84 fixant le nombre de représentants au sein des CAP placées auprès du CDG 84 suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 et portant désignation des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire de catégorie A en date du 8 décembre 2022,

ARRETE

Article 1 : La composition de la commission administrative paritaire de catégorie A s'effectue sur la base de 6 représentants titulaires.

Article 2 : A compter du 9 décembre 2022, la composition de la commission administrative paritaire de catégorie A siégeant auprès du CDG 84 est la suivante :

REÇU EN PREFECTURE
le 14/12/2022
99_AR-084-288400039-20221214-A22_216-AR

Représentants des collectivités			
Titulaires		**Suppléants**	
CHABERT Maurice	Conseiller municipal de Gordes	RAMBAUD Françoise	Conseillère municipale de Gordes
LOVISOLO Jean-François	Maire de La Tour d'Aigues	JEAN Geneviève	Maire de Cabrières d'Aigues
OUDARD Alain	Conseiller Municipal de l'Isle-sur-la-Sorgue	RAVET Jocelyne	Conseillère municipale de l'Isle-sur-la-Sorgue
FERRARO Sylviane	Adjointe au Maire de Sorgues	SOLER Serge	Conseiller municipal de Sorgues
RASPAIL Max	Maire de Blauvac	ROUX Ghislain	Maire de Malemort du Comtat
MICHELIER Valérie	Vice-Présidente de la C.A. Ventoux Comtat Venaissin	LANTHELME Christine	Vice-Présidente de la C.C. Aygues Ouvèze en Provence

Représentants du personnel					
Titulaires			**Suppléants**		
RAMBAUD Yves	Mairie de Robion	CFDT	BOUDIN Brigitte	C.A. Grand Avignon	CFDT
TRONEL Corinne	C.A. Grand Avignon	FAFPT	BEREZNE Elsa	C.A. Grand Avignon	FAFPT
BERTHET-ICARD Karine	C.A. Luberon Monts de Vaucluse	SNDGCT	GALPIN Laure	S.M. Parc Naturel Régional du Luberon	SNDGCT
MEUNIER Gilles	C.C. Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse	SNDGCT	PERES Lionel	Mairie de Vaison-la-Romaine	SNDGCT
BEUTLER-QUIJOUX Johanna	Mairie de Piolenc	SNDGCT	COMBES Bertrand	Mairie de Sorgues	SNDGCT
BONVENTRE Franck	C.A. Grand Avignon	SNDGCT	PASTEAU-CREST Pamela	Mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue	SNDGCT

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président,

Maurice CHABERT